

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

- 9 AOUT 1990

APPLICATION LOI N° 82213
DU 2-3-1982

SG 90/55

Objet :

Désignation de délégués
suppléants aux délégués
titulaires représentant
la Ville de ROYAN au
sein du SIVOM

Date de convocation
12 Juillet 1990

Date d'affichage
12 Juillet 1990

Nombre de conseillers en
exercice : 32

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

UNANIMITE

L'an mil neuf cent quatre vingt dix le
dix-neuf Juillet à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni à la Mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Philippe
MOST, Maire.

Etaient présents : MM. MOST, Maire -
LE GUEUT - HUGENDBLER - CANDAU - GAVEN
- BERLAND - GAUGUIN - Mmes LISION -
MONTRON, Adjoints
M. BARON - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM.
BARRIERE - BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - Mme FONTAN - MM.
GUEZENNEC - LACOTTE - MARCONI - MONNARD
- Mmes PARROU - PELTIER - MM. REVOLAT -
TAP, Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :

M. ALCHER par M. GAUGUIN
M. QUENTIN par M. BARRIERE
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

Absents : MM. ALONSO - MOULINEAU

Mme BARRAUD-DUCHERON a été élue
secrétaire.

Par délibération en date du 28 Mars
1989, le Conseil Municipal a désigné
comme délégués titulaires auprès du
SIVOM, Monsieur le Docteur Philippe
MOST (Maire) et Monsieur Philippe
PIGEONNIER.

Par délibération en date du 12 Avril 1990, et afin de permettre une constante représentation des communes auprès du SIVOM, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Henri LE GUEUT et Monsieur Gérard BERLAND comme délégués suppléants.

Depuis cette date, les statuts du SIVOM ont été modifiés et font obligation de désigner des membres suppléants attachés aux membres titulaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- Vu les délibérations des 28 Mars 1989 et 12 Avril 1989,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'annuler sa délibération en date du 12 Avril 1989 en tant qu'elle désignait des délégués suppléants de la Ville de ROYAN auprès du SIVOM
- de désigner Monsieur Henri LE GUEUT comme délégué suppléant de Monsieur le Docteur Philippe MOST, délégué titulaire de la Ville de ROYAN auprès du SIVOM
- de désigner Monsieur Gérard BERLAND comme délégué suppléant de Monsieur Philippe PIGEONNIER, délégué titulaire de la Ville de ROYAN auprès du SIVOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre, MM. les membres présents,
Pour copie conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

